

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 décembre 2015 A 20H30**

Etaient présents : BOIVIN David, BON Bernard, CHAUX Jean-Michel, BOUREILLE Patrick, GAROT Marie-Françoise, GUITON Jacques, JOLY Martine, NYGREN Dominique, PACAUD Christelle, RABUT Corinne, PERRON Séverine,
Absents: FAMY Roger (représenté), VUILLARD Jean-Thomas
Secrétaire de séance : BOIVIN David

1-PROJET DE REHABILITATION MAISON HUGONNOT

Afin de faire avancer le projet de réhabilitation de la maison Hugonnot, le maire propose au conseil municipal de déposer le permis de construire qui approuve à l'unanimité. Il conviendra également de prendre rendez-vous avec la conseillère départementale pour monter le dossier de demande de subvention et se renseigner sur les taux pratiqués pour une durée de 15 ans.

2 PROJET DE TRACTION ANIMALE

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la continuité du projet de TRACTION ANIMALE dans la commune de La Chapelle-St Sauveur. Il est procédé au vote à bulletin secret. Mme NYGREN a reçu procuration de M Roger FAMY. Après le vote, Il est décompté le nombre de bulletin qui s'élève à 12. Par 08 voix pour, 01 voix contre et 3 bulletin blanc, le conseil municipal à la majorité : DECIDE de poursuivre le projet de traction animale,

3-PROJET DE TRACTION ANIMALE - OFFRE DE L IFCE

M le Maire fait part au conseil municipal de l'étude effectuée par IFCE (Institut Français du Cheval et de l'Équitation) concernant la mise en place d'un cheval cantonnier pour l'entretien des espaces verts et de la voirie sur la commune qui se traduit en deux phases obligatoires et une optionnelle..

PHASE 1 : Étude de définition dont le coût s'élève à 6577,00HT

PHASE 2 : Étude de faisabilité pour un coût de 2222.50€ HT

PHASE 3 : optionnelle accompagnement à la mise en œuvre du projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reporter sa décision concernant l'offre de l'IFCE.

3-DECISION MODIFICATIVE N°1 -BUDGET PRIMITIF 2015

Vu l'aménagement de la maison nature découverte, le conseil municipal décide d'apporter au budget primitif 2015 les modifications suivantes :

Autres bâtiments publics article - 21318 minoré de 27000€

immos en cours-constructions article 2313 majoré de 27000€

4-CHEQUE PAROISSE NOTRE DAME DE BRESSE FINAGE

Suite à la réparation de la chaudière de l'église, la Paroisse Notre Dame de Bresse Finage a décidé de participer aux frais de réparations à hauteur de 500€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte le règlement de 500€ effectué par la Paroisse Notre Dame de Bresse Finage.

6- SUPPRESSION DU CCAS

Le Maire informe le conseil municipal que l'article 79 de Loi 2015-991 du 7 août 2015 dite le NOTRe permet aux communes de moins de 1500 habitants de supprimer le CCAS

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de supprimer le CCAS à compter du 31/12/2015, transfère le budget du CCAS à celui de la commune et exerce directement les compétences du CCAS

7-SUBVENTION

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 200€ à la compagnie des astres en vue de l'acquisition de matériel nécessaire au fonctionnement de l'association.

8-FDSEA 71

M le Maire fait part au conseil municipal du courrier reçu de la FDSEA 71 concernant les difficultés financières rencontrées par les agriculteurs en particulier les céréaliers et cherche des solutions de nature à les aider. Certains agriculteurs ont sollicités la Directions Départementale des finances Publics pour obtenir une minoration ou une exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti. Cette demande a été relayée par la FDSEA 71 auprès de la DGFIP. La FDSEA demande à la commune de La Chapelle-St-Sauveur d'établir un courrier d'appui auprès de la DGFIP, permettant ainsi de faire aboutir les demandes de minorations de la TFNB.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'établir un courrier d'appui pour l'obtention d'une minoration ou exonération de la TFNB pour les agriculteurs de la commune.

9-TARIF GITES 2016 - MISE EN PLACE PROMOTIONS

Il est proposé au conseil municipal de mettre en place une réduction pour les habitants de la commune sur la location des gîtes au week-end.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'appliquer une réduction de 20% sur le tarif WEEK-END, pour le gîte de la Malatière et le gîte du Presbytère pour les habitants de la commune uniquement.

10-VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

Du bois de chauffage sur pied et par lots est à vendre. Le Maire demande au conseil municipal d'en fixer le prix. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité fixe les prix suivants :

6€ le stère pour le bois de moyenne qualité,

8€ le stère pour le bois de bonne qualité.

12-QUESTIONS DIVERSES

M BOUREILLE Patrick présente au conseil municipal le compte rendu de l'Assemblée Générale du SICED.

Suite au mail envoyé par Mme RINALDO Marie-Blanche concernant le travail d'intérêt général, il est décidé de fixer un rendez-vous avec cette personne.

Samedi 09 janvier à 18h30, cérémonie des vœux du Maire,

La remise des lots du concours des maisons illuminées se fera lors de la cérémonie des vœux.

Mardi 19 janvier à 20h30, réunion de conseil.

Vendredi 19 février à 19h30, repas du conseil à l'auberge de La Chapelle,